

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 27 mai 2016</b>	<b>N° 2016-310</b>

Convocation du 20 mai 2016

Aujourd'hui vendredi 27 mai 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Jacques GUICHOUX à Mme Michèle FAORO  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE  
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON  
Mme Andréa KISS à M. Michel VERNEJOUL  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Maribel BERNARD à M. Erick AOUIZERATE  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET  
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD  
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Jacques COLOMBIER.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Virginie CALMELS à M. Franck RAYNAL à partir de 10h20  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h15  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Martine JARDINÉ à partir de 11h35  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET jusqu'à 10h10  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Christine PEYRÉ à partir de 11h15  
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h40  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h00  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h15  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h50  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 11h50  
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre LOTHAIRE jusqu'à 10h40  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir 10h50

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Fabien ROBERT à partir de 11h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 27 mai 2016</b>	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du foncier</b>	<b>N° 2016-310</b>

---

**BORDEAUX- Opération d'intérêt national Euratlantique - Cession à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique d'un terrain nu situé boulevard Joliot Curie et rue de la Benauge - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2014/0650 du Conseil de communauté du 31 octobre 2014 a été autorisée la signature de l'avenant n° 2 au protocole foncier unissant notre établissement à l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE).

Ainsi, au titre des cessions foncières à intervenir au bénéfice l'EPABE figure une vaste emprise non bâtie d'une superficie de l'ordre de 18 269 m<sup>2</sup>, actuellement cadastrée BK 33-150 et 151, située à Bordeaux-Bastide, boulevard Joliot Curie et rue de la Benauge.

Cette réserve foncière, anciennement propriété de la société Cacolac et de la SCI Pujols a été acquise par actes du 28 octobre 1998 et 13 janvier 2004, moyennant le prix total de 1 154 766 euros.

L'EPABE entend aujourd'hui maîtriser ce terrain concerné par le projet d'aménagement Garonne-Eiffel et envisage dans un premier temps, d'aménager sur ce site une base de vie de chantier en accompagnement notamment du projet urbain Belvédère.

A cet effet, une convention d'occupation temporaire avant cession a été signée le 23 mars par l'EPABE.

En application du protocole foncier susvisé la cession de ces parcelles, en leur actuel état environnemental dont l'EPABE a bien été informé, interviendra au prix de 87 euros HT le m<sup>2</sup>, soit pour la surface considérée un montant de 1 589 403 euros, taxe sur la valeur ajoutée en sus au taux en vigueur.

Par avis du 18 janvier 2016, France Domaine a confirmé la validité du prix de cession unitaire retenue.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-37,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141-1 et suivants,

**VU** le décret ministériel n° 2012-306 portant création de l'EPA Bordeaux Euratlantique,

**VU** la délibération n° 2011/0840 du Conseil de communauté du 25 novembre 2011 adoptant le protocole foncier entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'EPA Euratlantique,

**VU** la délibération n° 2012/0565 du Conseil de communauté adoptant l'avenant n° 1 au protocole foncier,

**VU** la délibération n° 2014/0650 du Conseil de communauté du 31 octobre 2014 adoptant l'avenant n° 2 au protocole foncier,

**VU** l'avis de France Domaine n° 2015-063V3121 du 18 janvier 2016.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** qu'en application du protocole de partenariat foncier nous liant à l'établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique il convient de lui céder les emprises foncières non bâties sises boulevard Joliot Curie et rue de la Benaugue à Bordeaux pour lui permettre de développer son projet d'aménagement urbain.

## DECIDE

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Président à céder à l'établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique une emprise foncière non bâtie en l'état, d'une contenance totale de 18 269 m<sup>2</sup> environ, actuellement cadastrée BK 33-150-151, située à Bordeaux, boulevard Joliot Curie et rue de la Benauge, moyennant le prix de 87 euros le m<sup>2</sup>, soit pour la surface considérée un montant total de 1 589 403 euros TVA au taux en vigueur en sus,

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte et tous autres documents à intervenir en cette opération,

**Article 3** : D'imputer la recette provenant de cette cession au chapitre 77, compte 775, fonction 515 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame CALMELS

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 mai 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>15 JUIN 2016</b>	Pour expédition conforme,  le Vice-président,  Monsieur Jacques MANGON
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>15 JUIN 2016</b>	